

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DEVE 34 Autorisation de financement de travaux du jardin partagé situé dans le jardin Debergue - Rendez-vous (12e) et communication sur la signature de la convention avec l'association «L'écho des autres» pour la mise à disposition de ce jardin.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 26, 27 et 28 septembre 2016 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu la délibération du Conseil du 12^e arrondissement en date du 22 janvier 2018, autorisant la Maire du 12^e à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, jardin Debergue Rendez-vous (12^e), avec l'association «L'écho des autres» ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 23 janvier 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser le financement de travaux du jardin partagé situé dans le jardin Debergue – Rendez-vous Paris (12^e) et fait part de la communication sur l'approbation de la signature de la convention susvisée ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le financement des travaux de création du jardin partagé situé jardin Debergue – Rendez-vous (12^e) ;

Article 2 : Le montant pour la réalisation des travaux de création du jardin partagé situé dans le jardin Debergue – Rendez-vous (12^e), au titre de l'année 2018 est fixé à 12 000 euros TTC ;

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur l'AP 1442 « jardins partagés » de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, aux chapitres 21 et 23, nature 2312, 2313, 2128, 2158 et 2188 rubrique V823 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2018 et des exercices ultérieurs sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : Il est pris acte de la communication de la Maire relative à la délibération du 22 janvier 2018 du Conseil du 12^{em}e Arrondissement, autorisant la signature d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé du domaine public à titre gratuit avec l'association «L'écho des autres », d'un terrain à usage de jardin partagé dans le jardin Debergue – Rendez-vous (12^e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO